

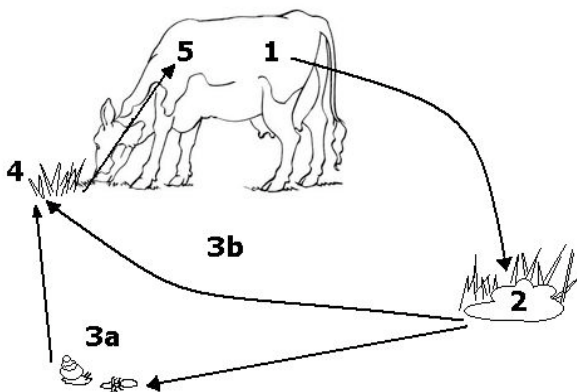
Gestion du parasitisme interne en élevage bovin laitier biologique

En bio, on ne recherche pas l'éradication parasitaire par principe, mais un équilibre dynamique entre la vache et les autres organismes vivants qui partagent sa niche écologique, pour le maintien du bon état sanitaire.

1. MIEUX COMPRENDRE LES PARASITES

Cycle général des parasites internes des bovins

1. Présence de vers adultes dans un animal parasité
2. Les vers femelles pondent des œufs rejetés sur les pâtures par les bouses
- 3a. Ces œufs sont ingérés par un ou plusieurs hôtes intermédiaires et prennent des formes larvaires (escargot puis fourmi : petite douve, acarien : ténia, escargot : grande douve)
- 3b. Les œufs éclos produisent des larves qui évoluent dans la pâture en passant par différentes phases larvaires (strongles digestifs et pulmonaires)
4. Un bovin broutant l'herbe s'infeste en ingérant les larves ou les hôtes infectés
5. Dans le tube digestif de la vache, les larves évoluent en formes adultes



2. AGIR PREVENTIVEMENT

La gestion préventive vise à réunir les conditions pour que les animaux acquièrent une prémunition parasitaire (jeunes élèves) et à limiter les risques d'infestation en pâture et en bâtiments.

→ Gestion des pâtures

- Chargement global limité et fort chargement instantané
- Rotation du pâturage sur les prairies divisées en parcelles avec un délai d'assainissement de 6 - 8 semaines avant retour sur la pâture.
- Eviter le pâturage ras (80 % des larves sont sous 5 cm). Entrée à 15 – 20 cm de hauteur d'herbe et sortie à 8 cm.
- Eviter le pâturage en période à risque (rosée, pluie, aube, crépuscule, temps frais)
- Pâturage séparé des jeunes (0 à 2 ans), plus sensibles, des autres animaux. Mise en contact progressivement avec les parasites par pâturage sur des parcelles peu

contaminées (non-pâturées au préalable par d'autres animaux). Leur éviter le pâturage à l'automne, quand les prairies sont le plus contaminées.

- Alternier pâture et fauche pour limiter les infestations.
- Dans les zones humides, interdire l'accès aux animaux et faucher.
- Éviter l'abreuvement au ruisseau et installer un abreuvoir sur sol sec avec évacuation.
- Herser les bouses par temps ensoleillé et sec pour dessécher les larves. Après hersage, respecter un délai long avant pâturage.
- Assainissement possible des parcelles très infestées avec chlorure de magnésium (40 kg/ha), sulfate de cuivre et/ou sulfate de fer (10 kg/ha) ou alternance avec pâture d'ânes et chevaux.

→ Prévention en bâtiments

- Maintien d'une litière sèche et saine
- Compostage des fumiers

→ Alimentation

- Une bonne alimentation diminue les problèmes
- Au besoin, compléter avec chlorure de magnésium et oligoéléments
- Lorsque le pâturage est insuffisant, compléter avec un foin appétant pour éviter le pâturage ras.

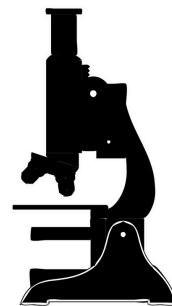
3. COMMENT EVALUER LES RISQUES ?

→ Un outil de diagnostic : l'analyse des bouses (coproscopie)

- Permet de déterminer un lot, d'évaluer la nécessité d'un traitement antiparasitaire, de localiser les parcelles infestées et de corriger les pratiques d'élevage.
- Comptage du nombre d'œufs dans les bouses
- Sur les génisses, à pratiquer régulièrement pour réagir à temps.
- Sur les adultes, au minimum une fois à la fin de l'automne.

→ Connaître les risques sur ses prairies

- En zone humide : risques de grande douve
- En climat très sec : risques de petite douve
- En climat chaud et humide : risques de strongles



4. LA REGLEMENTATION EN BIO

- Utilisation d'antiparasitaires allopathiques non systématique
- Utilisation préférentielle de phytothérapie, homéopathie, aromathérapie, etc.
- Antiparasitaires allopathiques utilisables uniquement après constatation d'un problème sanitaire avéré sur un ou plusieurs individus ciblés (analyse coprologique) et lorsque des mesures préventives ont été mises en place pour limiter les risques d'infestation.
- Pas de limitation du nombre annuel de traitements antiparasitaires
- En cas de traitement, doublement du délai d'attente légal avant commercialisation en bio des animaux ou de leurs produits (lait). Si le délai n'existe pas, un délai minimal de 48 heures est appliqué.

5. LES TRAITEMENTS

→ Comment décider ?

- Faible infestation : pas de traitement allopathique
- Infestation moyenne : traitement allopathique souhaitable pour paramphistome, Grande douve, Strongles respiratoires, suivi d'un ou deux traitements phytothérapeutiques ou aromathérapeutiques.
- Infestation forte : traitement allopathique incontournable, suivi d'un ou deux traitements phytothérapeutiques ou aromathérapeutiques. Recherche des erreurs d'élevage

→ Médecines « douces » : quelques exemples

- Phytothérapie : produits à base de thym, girofle, cannelle, sarriette, tanaisie, santoline, absinthe, armoise, ail, varech, camomille, passiflore (A.N.D. 500)
- Homéopathie : Coccistop ND (coccidie), Carboveg + Arsenicum (Petite douve), Cina + Spigelia en préventif 2 fois à 15 jours d'intervalle (strongle)
- Aromathérapie (Huiles essentielles) : thym (thymol), origan, basilic (coccidie); thym (linalol), sarriette, oignon, romarin (strongles, paramphistome, ténias)

→ Antiparasitaires allopathiques

On essaiera d'utiliser les produits ayant le moins d'impact sur l'environnement :

- Eviter :
 - Avermectines (Ivomec, Dectomax, Enzec, Eprinex) : Forte rémanence et toxicité sur les insectes coprophages nécessaires au fonctionnement de l'écosystème prairial (bousiers, mouches) ainsi qu'à leurs prédateurs (oiseaux, chauves-souris).
 - Milbémycines (Moxydectine) : systémiques, rémanence plus faible
- Privilégier :
 - Benzimidazoles (Panacur, Proftril, Rumifuge)
 - Imidazothiazoles (Nilverm, Anthelzol)
 - Salicyclanilides

Bibliographie

- DESARMENIEN B., GIBOUDEAU B., Eleveurs en formation OPABA, 2000 – Le bilan parasitaire : une méthode de gestion du parasitisme d'herbe. *In : Alter Agri n°40*, p 8-9.
- ARDAB, GIBOUDEAU B., GERARD K. & FAUVEAU-CHABANET C., 2000 – Parasitisme et phytothérapie, un essai de validation. *In : Alter Agri n°40*, p 10.
- GIBOUDEAU B., Intervention du 28/04/1992 chez C. KLETTY. Notes de J. WEISSBART.
- GIBOUDEAU B., 2002 - Les vaches nous parlent d'alimentation. Ed. OBSALIM, 271 p.
- FAVE M.C., 1994 – Le médicament vétérinaire. Ed. ITAB
- POLIS P. Approche globale de la maîtrise du parasitisme en agriculture biologique. Document OPABA.
- FRIC D. & GRENIER J., 2008 – Approche du parasitisme. *In : Tech Innov n°2*, p 2 à 4.
- Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes – Maîtrise du parasitisme. 4p.
- Groupe Chiroptères de Provence, 2006 – Le Grand Rhinolophe en Camargue (*Rhinolophus ferrumequinum*) Inventaires et étude préliminaire des terrains de chasse. PNR Camargue, 39p.
- Comptoir des plantes médicinales, 2004 – Guide de bonne pratique en élevage biologique 2004 – 2005 – 72P.
- GROSMOND G., Aromathérapie – Généralités., 92p.
- GROSMOND G., Les plantes médicinales à la ferme.
- GROSMOND G., Pathologie Appareil Génital
- CABARET J. BOUILHOL M. & MAGE C., 2002 – Managing helminths of ruminants in organic farming. *Vet. Res.* 33, pp 625 – 640.